

CAHIER DES CHARGES
POUR LA
MEDECINE DENTAIRE SCOLAIRE
ET
LES DEPISTAGES DENTAIRES

ANNEXES

Version du 7 octobre 2013

Mise à jour des en-têtes et pieds-de-page, ainsi que des annexes.



Annexe 1

Résultats du dépistage bucco-dentaire de votre enfant

Nom Prénom

Madame, Monsieur, Chers parents,

Le service dentaire scolaire/le médecin-dentiste scolaire vous présente ses compliments et vous fait part des conclusions du dépistage dentaire annuel effectué chez votre fils/fille,

Le.....

- Aucun problème constaté
- Sa denture nécessite un diagnostic précis et des soins
- Des soins d'hygiène (nettoyage professionnel, détartrage) sont conseillés
- Une consultation en orthodontie est conseillée
- Un scellement de fissures est conseillé
-

Le dépistage scolaire ne remplace pas un contrôle dentaire complet et régulier chez votre médecin-dentiste.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, Chers parents, l'expression de nos meilleures salutations.

Le médecin-dentiste scolaire

Annexe 2

Dépistage bucco-dentaire obligatoire - Dispense du dépistage

Madame, Monsieur,

Votre fils/fille va prochainement bénéficier d'un dépistage bucco-dentaire à l'école. Cet examen permet de dépister les caries les plus évidentes et de déterminer si des soins, une consultation en orthodontie ou en hygiène et prophylaxie dentaire s'avèrent nécessaires.

Ce dépistage ne correspond pas à un examen complet de la denture, pour lequel il faudrait consacrer beaucoup plus de temps par élève et prendre des radiographies. C'est pourquoi, nous vous encourageons à faire un contrôle régulier chez votre médecin-dentiste.

Dispense du dépistage :

Selon l'article 9 du règlement du 31 août 2011 sur la promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire (règlement sur la santé scolaire), les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant bénéficie du dépistage sont priés de faire remplir l'attestation, ci-dessous, par le médecin-dentiste traitant de l'enfant.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Dr Olivier Duperrex



Médecin responsable pour la santé scolaire
du canton de Vaud

Dr Yves Revaz



Adjoint au Médecin Dentiste Conseil de l'Etat
Chargé des Affaires Scolaires

Remarque : chaque élève se présentant sans attestation d'un médecin-dentiste bénéficiera d'un contrôle



Coupon-réponse à retourner au maître de classe

Attestation du médecin-dentiste :

Nom et prénom de l'enfant

Je certifie que l'enfant susmentionné :

- est actuellement en cours de traitement
- a eu un contrôle dentaire dans les derniers 6 mois

Timbre et signature du médecin-dentiste :

Annexe 3

**A Mesdames et Messieurs
les enseignants-e-s concerné-e-s**
– par leur Direction d'établissement

Dépistage bucco-dentaire

Mesdames, Messieurs,

D'entente avec le Directeur général de l'enseignement obligatoire et le directeur de votre établissement, les élèves de votre classe bénéficieront prochainement d'un dépistage dentaire.

Cet examen n'a pas le caractère d'un contrôle complet de la denture, qui demanderait au moins 10 minutes par élève, ainsi que la prise de radiographies.

Sans poser un diagnostic précis, cet examen rapide permet de **dépister en 2 minutes** :

- les caries les plus évidentes
- des problèmes orthodontiques
- la présence de tartre

Seuls les enfants ayant retourné l'attestation de contrôle de leur médecin-dentiste traitant sont dispensés du dépistage scolaire.

Nous vous remercions de bien vouloir communiquer ces différentes informations à vos élèves.


En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Dr Olivier Duperrex



Médecin responsable pour la santé scolaire
du canton de Vaud

Dr Yves Revaz



Adjoint au Médecin Dentiste Conseil de l'Etat
Chargé des Affaires Scolaires

NB : Il est prévu que les enseignants(es) accompagnent les élèves.

Dépistage dentaire : courrier aux enseignants – version de juin. 2011



DEPARTEMENT DE LA FORMATION,
DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE

Service de l'enseignement spécialisé
et de l'appui à la formation (SESAP)

**Unité de promotion de la santé
et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS)**

DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE
L'ACTION SOCIALE

Service de la santé publique (SSP)

Version de septembre 2012

Annexe 4

RAPPORT MEDICAL DENTAIRE SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 20... – 20...

Art. 29 du Règlement du 31 août 2011 sur la promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire

Groupement scolaire :

Communes concernées :

	Nombre classes	Effectif	Absences	Contrôles	Catégorie			
					I	II	III	IV
Classes primaires								
Classes secondaires								
Classes spéciales								
Autres								
Total								

Catégorie I : sans caries, ni obturations %

II : sans caries, avec obturations %

Catégorie III : avec caries %

IV : bouches négligées %

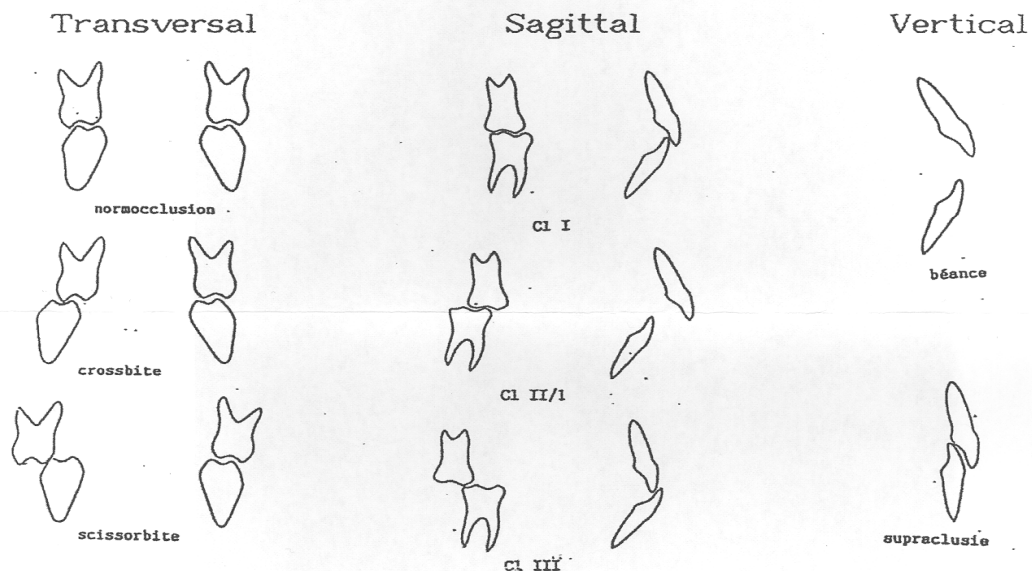
D'ici la fin de chaque année scolaire, le présent rapport doit être adressé à la commune ou au groupement scolaire intercommunal et une copie envoyée à Michelina Beck, michelina.beck@avasad.ch

Date et lieu :
Timbre et signature du médecin-
dentiste :

Critères de dépistage orthodontique dessin Martin Chiarini

DEPISTAGE ORTHODONTIQUE

Vérifier dans l'ordre selon le plan



Composition et déroulement du groupe de travail (GT)

Mai 2005

Les critères pour le choix des membres participant au GT ont été définis par le Médecin cantonal, dans le but d'avoir une bonne représentation d'experts médecins dentistes pratiquant dans le domaine du service dentaire scolaire :

1. Un médecin-dentiste membre du comité de la Société vaudoise des médecins dentistes (SVMD),
2. Le chef de service du service dentaire scolaire de la Ville de Lausanne,
3. Un médecin-dentiste privé qui assure la fonction de médecin-dentiste scolaire dans sa commune, commune de taille moyenne,
4. Un médecin-dentiste privé qui assure la fonction de médecin-dentiste scolaire dans un district ou une petite commune.

Aux différentes étapes, le GT s'est adjoint le Directeur médical de l'ODES, Dr Eric Masserey, pour suivre le contenu des travaux.

Les médecins dentistes suivants ont été choisis par le Dr Susanne Hansen et ont accepté de participer au GT :

1. Dr Yves Revaz, médecin-dentiste, membre du comité de la SVMD
2. Dr John Viebrock, médecin-dentiste, Lausanne
3. Dr Thierry Monnier, médecin-dentiste, Rolle
4. Dr Jean-Daniel Ribaux, médecin-dentiste, Le Sentier, District de la Vallée
5. Présidente : Dr Susanne Hansen, médecin-dentiste conseil

Le groupe de travail s'est réuni à 7 reprises, dont 2 séances lors desquelles le GT avait reçu des invités pour discuter et intégrer dans le cahier des charges des points qui n'étaient pas du domaine d'expertise des membres du GT. Il s'agit des invités suivants :

- **Dr Chantal Monnier**, orthodontiste à Rolle, pour définir les critères de dépistage en orthodontie.
- **Mme Catherine Buhler**, infirmière responsable pour les infirmières scolaires du Nord vaudois, pour définir la collaboration entre le service dentaire et l'infirmière. Collaboration mentionnée dans le règlement au chapitre V, article 31 « *Le service dentaire scolaire collabore avec l'équipe de santé d'établissement pour des activités de prévention et avec l'infirmière scolaire pour le suivi de situations particulières.* ».